

AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

13, Rue des Bossons - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 131

Genève, le 01 mars 2020

"AYA Info" est en ligne sur deux sites Internet : Humanitaire.ws et MCI

Conformément à ce qui a été annoncé dans le bulletin No 123, cette édition est la reprise des notes publiées dans le blog que la « Tribune de Genève » nous a invités à tenir dans son édition électronique. Ces notes, et les précédentes, sont consultables avec ce lien :

<http://bcomoli.blog.tdg.ch>

Note du 13 janvier 2020 :

Une première historique : du chocolat yanomami !



C'est une première historique : un lot d'un millier de barres de « Chocolat Yanomami » a été [présenté au public](#) le 14 décembre dernier au Marché municipal de [Pinheiros](#) de São Paulo. Ce produit a été préparé par le chocolatier « [De Mendes](#) » à partir la première récolte de cacao natif cultivé par une communauté du peuple [Ye'kwana](#) de la Terre Indigène Yanomami (TI-Y). L'idée de produire du chocolat est venue de leaders à la recherche de ressources additionnelles pour les communautés et ainsi combattre la logique destructrice de l'orpaillage

illégal qui porte gravement [atteinte à la santé](#) des indigènes. Un des aspects dramatiques de cette invasion est d'attirer les jeunes indigènes en recherche d'argent pour l'acquisition de biens industrialisés, notamment de smartphones.

Un [atelier](#), promu par l'association Wanasseduume Ye'kwana, a été organisé en juillet 2018 dans la communauté Waikás en partenariat avec les instituts Socio-environnemental – ISA et ATÁ. Le chocolatier César de Mendes a enseigné aux participants les techniques de cueillette et de traitement des cabosses pour produire la matière première nécessaire à la fabrication de chocolats fins. L'intention est de planter jusqu'à 7'000 cacaoyers d'ici 2021. À terme, le projet « Chocolat Yanomami » devrait profiter à plus d'un millier de personnes de cinq communautés.

Selon leader Júlio Ye'kwana, présent à São Paulo pour le lancement du produit : « *Nous avons la richesse dans la nature et non dans le sous-sol. Nous n'avons pas à la détruire ni la blesser. La nature ne va pas rester irritée* ».

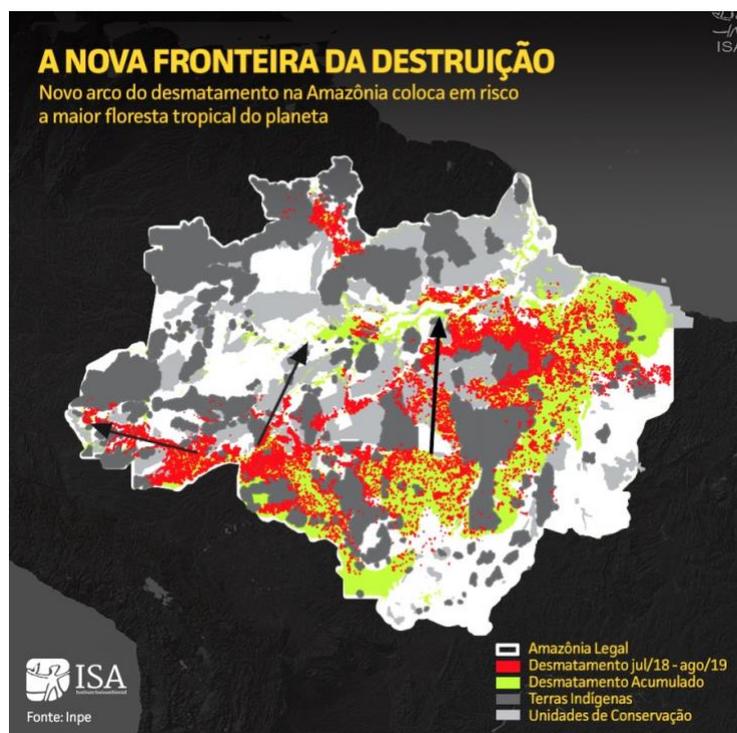
Le projet « Chocolat Yanomami » se réalise au moment où le président Bolsonaro veut permettre l'orpaillage et l'exploitation minière dans la TI-Y. Au moment où le nombre de garimpeiros (orpailleurs illégaux) y seraient maintenant plus de 20'000.

Même modeste, ce projet est symboliquement important. Il montre que, sans être détruite, la forêt amazonienne est susceptible d'apporter un mieux-être à ses habitants.

Photo : les plaques de chocolat © ISA & De Mendes divulgação..

Note du 31 janvier 2020

Amazonie : En plus de la déforestation, la canne à sucre.



À mi-novembre 2019, l'Institut National (brésilien) d'Enquêtes Spatiales (INPE) a diffusé l'estimation du [taux de déforestation](#) en Amazonie légale pour la période allant d'août 2018 à juillet 2019 : 9'762 km², soit une augmentation de 29,54% par rapport aux douze mois précédents où la déforestation avait été 7'536 km². C'est l'État du Pará qui a perdu le plus de forêt : 3'862 km². L'État de Roraima a connu la plus forte différence entre les deux périodes : 617 km² en 2019 pour 195 km² en 2018, soit une variation de 216,4 %. Une étude de l'Institut Socio-environnemental – ISA de São Paulo, publiée en décembre dernier, montre que les taux les plus élevés de déforestation forment un « [arc de déforestation](#) » qui va d'Est en Ouest, sdes États du Maranhão et du Pará jusqu'à l'État d'Acre en passant par

les États du Mato Grosso et Rondônia. ISA relève l'importance de la déforestation à proximité de plusieurs routes fédérales, notamment les BR-364, BR-163 et BR-319. Il a calculé que 75% de la déforestation est observé sur le territoire de 256 municipalités. Dix-neuf d'entre-elles ne sont pas sur la liste du Ministère de l'environnement comme étant prioritaires dans la lutte contre la déforestation. ISA relève également l'augmentation de la taille moyenne des aires détruites, signe pour l'Institut que les auteurs de cette déforestation ont un pouvoir d'achat important. Toujours selon ISA, cette expansion correspond aux municipalités où des représentants du gouvernement ont promis des mesures d'allègement de la surveillance de l'environnement. Il reproche au gouvernement d'avoir abandonné le Plan d'action pour la Prévention et le Contrôle de la Déforestation en Amazonie légale – [PPCDAm](#) créé en 2004 dont il demande la reprise. Il note que le recours aux forces armées, en août 2019, a permis la réduction des incendies et de la déforestation.

Mais une autre source d'inquiétude concernant l'Amazonie est née avec l'annulation, par Jair Bolsonaro le [5 novembre dernier](#), d'un décret de septembre 2009 qui y empêchait la culture de la canne à sucre. En 2011 déjà, au Sénat fédéral, un projet de loi voulait autoriser cette culture dans une partie du Cerrado et de l'Amazonie. Un projet classé en 2018. Le 11 novembre, un scientifique, [Lucas Ferrante](#), doctorant à l'Institut National de Recherche de l'Amazonie – INPA, a dénoncé la décision présidentielle au [Ministère Public Fédéral](#). Pour le chercheur cette décision « *Est un crime de lèse-patrie qui affecte non seulement la plus grande forêt tropicale du monde et sa biodiversité, mais aussi les services environnementaux essentiels pour le maintien de l'approvisionnement humain et l'agriculture des régions Sud et Sud-Est du Brésil. L'impact affectera la capacité agricole du pays* ». Dans un [communiqué du 14 novembre 2019](#), la Commission Pastorale de la Terre – CPT liée à la Conférence Nationale des Évêques du Brésil – CNBB, affirme que « *Cette autorisation représente plus de violence, de mort et de destruction pour les peuples et les biomes atteints. Elle va aussi contribuer à la réduction des pluies fournies par les [rivières volantes](#) chargées de l'humidité du bassin amazonien vers les régions Ouest, Sud-est et Sud du Brésil* ». À suivre...

La déforestation de l'Amazonie a trouvé un écho en Suisse. Notre pays est l'une des principales plateformes mondiales du [négoce des matières premières](#). Plusieurs de ces acteurs ont des relations

d'affaires importantes avec le Brésil et l'Amazonie. Une réalité que vient de rappeler « Public Eye » dans [l'édition de janvier](#) de son magazine (No 21). La Suisse, comme membre de l'Association Européenne de Libre Échange – AELE [a négocié un accord](#) de libre-échange avec les pays du Mercosur dont le Brésil fait partie. Une [coalition d'ONG](#) suisses demande que cet accord contienne des garanties en matière de protection des droits humains et environnementaux. Elles envisagent de lancer un référendum si le traité est insatisfaisant. Est également en cours de discussion l'initiative «[Multinationales responsables](#)». Il y a là deux moyens de réduire les dangers pesant sur la forêt amazonienne et les peuples qui veulent la protéger. A voir comment notre pays va répondre à l'appel des peuples autochtones brésiliens venus [solliciter la solidarité](#) des Suisses en novembre dernier.

Illustration © ISA / source Inpe : La nouvelle frontière de la destruction. Le nouvel arc de déforestation en Amazonie met en danger la plus grande forêt tropicale de la planète..

PS : Sur ce blog, plusieurs billets ont déjà publié les statistiques de l'INPE sur la déforestation. Voir les notes du [30 novembre 2012](#), [17 avril 2014](#), [5 décembre 2014](#), [14 mai 2015](#), [10 décembre 2016](#)

Note du 9 février 2020 :

La nomination d'un évangéliste en charge des Indiens isolés suscite des protestations

En Amazonie brésilienne, ils seraient un peu plus d'une centaine les peuples ou groupes indigènes ayant choisi de vivre sans contact avec la société environnante. Un isolement volontaire, résultant souvent de rencontres passées qui ont eu des effets négatifs : infections, maladies, violences physiques, spoliation des ressources naturelles, etc. En raison de leur vulnérabilité et de la législation en vigueur, la Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI dispose d'un organe particulier en charge de leur protection : la Coordination Générale des Indiens Isolés et de Récent Contact – [CGIIRC](#).

La direction de cet organe change pour la troisième fois de titulaire depuis le début octobre 2019 quand [Bruno Pereira](#) a été révoqué sans motif. Il été remplacé par [Paula Wolthers de Lorena Pires](#). Et, ce 3 février, nouveau changement. Pour occuper ce poste hautement sensible le Ministère de la Justice [a choisi](#) Ricardo Lopes Dias, un évangéliste et anthropologue, connu pour son engagement, entre 1997 et 2007, au sein de la « Mission Nouvelles Tribus du Brésil – MNTB ». Il s'agit d'une entité fondamentaliste originaire des États-Unis implantée au Brésil dans les années 40 dans le but d'évangéliser les Indiens.

Connue dès la fin janvier, cette nomination a suscité de nombreuses réactions. D'abord de la part des organisations indigènes qui ont publié des notes de protestation : l'Union des Peuples Indigènes de la Vallée du Javari, UNIVAJA, la Coordination des Organisations Indigènes de l'Amazonie Brésilienne – [COIAB](#) et l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – [APIB](#). Celle-ci « *Dénonce, une fois de plus, le démontage rapide des politiques publiques destinées aux peuples indigènes de la part du gouvernement de Bolsonaro en soumettant la politique indigéniste aux intérêts des groupes religieux qui apportent leur appui à son gouvernement. Et, dans de nombreux cas, aux groupes ruralistes intéressés par les terres occupées traditionnellement par ces peuples. C'est une situation qui entraîne la violation des droits humains provoquée intentionnellement par l'actuel gouvernement qui pourra conduire à la mort physique, socioculturelle et spirituelle des peuples indigènes isolés et de récent contact qui vivent au Brésil.* »

Parmi les organisations qui ont apporté leur appui aux organisations indigènes, la note du Conseil National des Églises Chrétiennes du Brésil - [CONIC*](#) est particulièrement significative. Le Conseil exprime son désaccord à la nomination de Ricardo Lopes Dias. « ... *Une politique publique doit être exempte de toute logique religieuse. Les Peuples autochtones ont un patrimoine culturel et spirituel propres. Il est du devoir de l'État de les protéger et de garantir leur conservation.* » [...] « *Nous savons que la logique qui prévaut dans cette décision est économique. Cependant l'impératif de l'éthique chrétienne nous rappelle que*

l'économie ne peut jamais être placée au-dessus des droits à l'existence des peuples. Les dernières définitions axées sur la politique des Indiens isolés sont des décisions idolâtres car elles servent les intérêts de groupes économiques dont les ambitions se concentrent sur la richesse des forêts et non sur la préservation de la diversité culturelle qui nous caractérise en tant que peuple. » [...] Il est impératif que le Gouvernement réévalue sa décision ». Le CONIC dit qu'il suivra l'affaire de près en travaillant avec des organisations telles que le Conseil Indigéniste Missionnaire (CIMI) et les trois ONG indigènes, UNIVAJA, COIAB et APIB.

Le président brésilien vient encore d'accentuer sa pression sur les peuples indigènes en signant un projet de loi - envoyé au parlement - qui ouvre les Terres Indigènes à l'exploitation économique. Une prochaine note sera consacrée à ce sujet.

*Composé de l'Alliance des Baptistes du Brésil, de l'Église Catholique Romaine, de l'Église Épiscopale Anglicane du Brésil, l'Église Évangélique Luthérienne au Brésil, l'Église Presbytérienne unie et l'Église Syrienne orthodoxe de Antioquia.

PS : Précédentes notes relatives aux peuples isolés : [26 août 2011](#), [13 août 2014](#), [11 novembre 2015](#)

Note du 17 février 2020 :

Bolsonaro veut ouvrir les Terres Indigènes à l'exploitation économique



Le 5 février, le président brésilien Jair Bolsonaro a envoyé au parlement un projet de loi ([PL 191/2020](#)) pour régler les conditions spécifiques à suivre pour la recherche et l'extraction des ressources minières et l'exploitation du potentiel de l'énergie hydraulique des rios dans les Terres Indigènes (TI). Le projet traite également de l'audition et l'indemnisation des communautés indigènes touchées par les projets, ainsi que

l'autorisation préalable que doit donner le Congrès national. Il s'agit de régler plusieurs articles de la Constitution fédérale de 1988. Un sujet que le parlement eu l'occasion d'aborder en 1995 déjà en raison d'un [projet de loi](#) de [Romero Jucá](#), alors sénateur de l'État de Roraima.

Selon les sources, le pays compte entre 689 et 1'296 TI couvrant environ 13% des 8,5 millions de km² du territoire national. Les plus étendues et les plus préservées sont en Amazonie. Un peu plus de 400 d'entre elles sont « démarquées », c'est à dire susceptible de bénéficier d'une pleine protection, ce qui est loin d'être le cas. Pour rappel, les constituants de 1988 avaient donné un délai de cinq ans au gouvernement pour démarquer toutes les TI du pays.

L'exploitation minière notamment, est susceptible d'avoir un impact important sur l'environnement, en particulier la contamination des cours d'eau et des sols, et sur la biodiversité mettant en danger les peuples qui y vivent. Selon l'Instituto Socioambiental – [ISA](#), si la loi est acceptée, et pour seulement la recherche et exploitation minière, 216 TI sont directement concernées par 4'332 requêtes. Par exemple, 42,6 % des 96'000 km² de la TI Yanomami sont concernés par 536 demandes.

Les principales organisations indigènes du pays ont fait connaître leur opposition à l'adoption de cette loi : la Fédération des Organisations Indigènes du Rio Negro – [FOIRN](#), le Conseil Indigène de Roraima - [CIR](#), l'Articulation des Peuples et Organisations Indigènes du Nordeste, Minas Gerais et Espírito Santo – [APOINME](#), la Coordination des Organisations Indigènes de l'Amazonie Brésilienne – [COIAB](#) et la faïtière nationale, l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil - [APIB](#). Celle-ci « ...

appelle toutes ses composantes, les organisations solidaires aux niveaux national et international de se joindre à elle pour cette bataille pour la vie et le « bien vivre » non seulement des peuples indigènes, mais de toute l'humanité et de la planète. »

Le Ministère Public Fédéral a [publié une note](#) de mise en garde : « *L'approbation du projet peut conduire à la destruction d'importantes zones écologiques aujourd'hui protégées ainsi que la déstructuration ou la disparition physique de divers peuples indigènes, spécialement ceux de la région amazonienne* »

Le 12 février, des indigènes, des parlementaires de l'opposition et des représentants de mouvements sociaux étaient avec la députée* [Joênia Wapichana](#), la leader du [Front Parlementaire](#) mixte pour la défense des droits des peuples indigènes, pour demander au président de la Chambre des Députés, Rodrigo Maia de classer le projet. La procédure parlementaire est enclenchée...

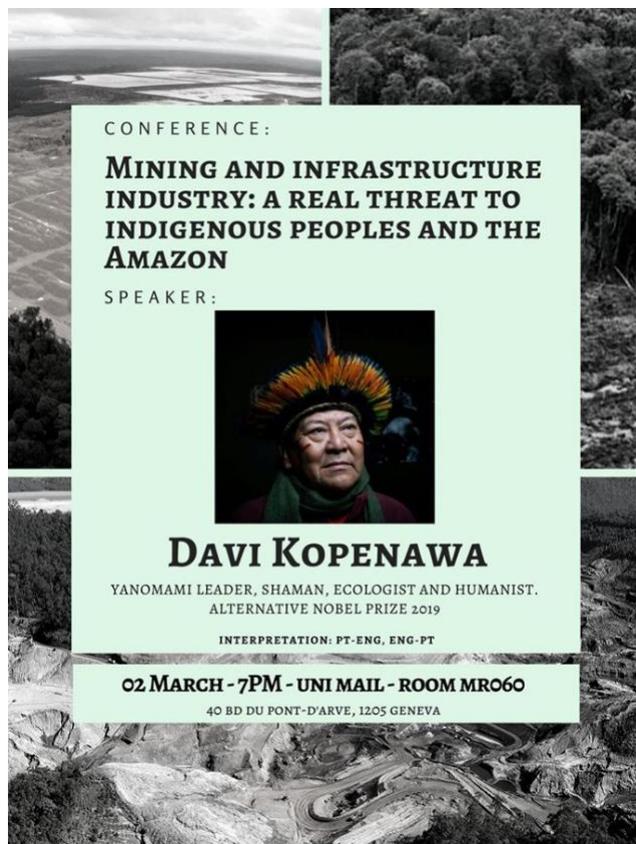
*Joênia Wapichana > voir les notes Blog des [21 octobre 2018](#) et [31 décembre 2018](#)

Photo : © Tiago Miotto /CIMI Des représentants des organisations indigènes du Sud du Brésil manifestent contre le projet de loi à Brasilia le 12 février.

PS : Précédente note relative à l'exploitation minière : [05 avril 2013](#)

Note du 29 février 2020 :

Davi Kopenawa à Uni Mail



« *L'industrie minière et les infrastructures, une menace réelle pour les peuples autochtones et l'Amazonie* ». Le Yanomami Davi Kopenawa, leader, chaman et prix Nobel alternatif 2019 est invité par diverses associations à s'exprimer sur ce sujet à Uni Mail ce 2 mars à 19h*. La traduction portugais/anglais est annoncée, mais pas la traduction vers le français. Davi est à Genève à l'occasion de la [43e Session](#) du Conseil des droits de l'homme. Il doit s'exprimer au cours d'un « événement parallèle » qui aura lieu au Palais des Nations le 3 mars à 13h**. La situation des peuples indigènes du Brésil – particulièrement grave actuellement - est régulièrement évoquée dans les notes publiées sur ce blog. La note du [17 février](#) dernier aborde précisément la volonté du Président Bolsonaro d'ouvrir les Terres Indigènes à l'exploitation économique. La dernière concernant Davi est datée du [14 décembre 2019](#). La première est celle du [11 novembre 2010](#).

*Uni Mail, 40, Boulevard du Pont d'Arve. Transports publics : Tram, lignes 17 et 15 (arrêt Uni Mail), Salle MR060

**Seules les personnes titulaires d'une accréditation ont accès au Palais des Nations.

Illustration : Annonce de l'événement.